

S.I.S.A.R.C**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie****Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du Mercredi 18 janvier 2023**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023 à 18h, en séance publique Salle de la Tourmotte à TOURNON, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 19

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Nombre de membres présents	23 dont 19 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	26 voix
TOTAL des voix	26 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Conseil Syndical du 18 janvier 2023 Délibération n°04

Objet : Ressources Humaines – Création d'un emploi permanent et détermination des modalités de recrutement Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Par délibération en date du 28 novembre 2018, le Conseil Syndical approuvait la mise à disposition du Pôle administratif de la CA Arlysère auprès du SISARC pour les années 2018-2021, pour le suivi financier et administratif du SISARC.

Par délibération en date du 2 mars 2022, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 2 qui prolonge d'une année le suivi administratif et financier du SISARC.

Par délibération en date du 18 janvier 2022, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 3 qui prolonge également d'une année le suivi administratif et financier du SISARC.

Par délibération en date du 17 juillet 2019, le Conseil Syndical approuvait l'avenant à la convention, pour la période 2019-2022, actant de l'intervention des services techniques du Département au profit de ce dernier en particulier pour la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI de la Combe de Savoie.

Compte-tenu du recrutement récent des deux techniciens de rivière et des mouvements de personnel qui interviennent au sein de la Communauté d'Agglomération Arlysère, Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent, à temps complet de responsable administratif et financier à compter du 1^{er} avril 2023.

Cet emploi pourra être pourvu sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie hiérarchique B) ou le cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie hiérarchique A) aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché, attaché principal.

Les compétences attendues sur cet emploi sont les suivantes :

- Concevoir, coordonner et piloter les aspects budgétaires et financiers ;
- Concevoir, coordonner et piloter les tâches administratives et financières des marchés publics ;
- Concevoir, coordonner et piloter les ressources humaines ;
- Assurer les missions administratives, préparer et organiser les instances statutaires du syndicat ;

Compte-tenu de la spécificité de cet emploi, il apparaît nécessaire d'envisager le recrutement d'agents contractuels. En effet, le recrutement d'agents contractuels de catégorie B et A est possible, en vertu de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

~~En cas de recours~~ à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée, Le (la) candidat (e) retenu (e) devra disposer, outre d'un diplôme de niveau III ou d'une expérience professionnelle équivalente,

La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues, qui sera mis à jour par délibération lors du prochain Conseil Syndical.

La publicité de vacance d'emploi sera prochainement effectuée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la création de l'emploi comme indiquée ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Comba de Savoie